

Contribution de l'URIOPSS Centre dans le cadre de la préparation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

L'action sociale et de santé a pour mission de répondre aux besoins des populations fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie ou la précarité sociale à travers des réponses de proximité. Que ce soit à travers l'intervention à domicile de services d'aide ou de soins infirmiers ou à travers l'accueil en établissement, ces services à la population concourent ainsi au bien-être des populations qui vivent en milieu urbain comme en milieu rural.

Acteurs économiques de leur territoire, les organismes privés à but non lucratif (associations, fondations, mutuelles, congrégations...) d'action sociale et de santé regroupées au sein de l'URIOPSS Centre, qui sont l'un des principaux acteurs de ce champ, représentent en région Centre 40 000¹ emplois non délocalisables dont la majorité sont des emplois qualifiés relevant des champs médical, paramédical et du travail social.

Ainsi, les associations participent à la cohésion sociale, mais aussi de par leur maillage étroit du territoire régional, à son aménagement et à sa vitalité économique.

Les associations d'action sociale et de santé contribuent pleinement à l'objectif d'amélioration de la compétitivité et au développement de l'emploi. En assurant les soins et l'inclusion des personnes fragiles, elles préservent la capacité des proches à s'investir sur le marché du travail. En développant des savoir-faires et en mobilisant des technologies innovantes pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie, elles renforcent la compétitivité des services et des industriels de la région. En agissant de manière plus préventive que curative, elles peuvent encore constituer un gisement d'emplois de service important tout en générant une amélioration du bien-être de la population et des économies significatives pour notre système de protection sociale à moyen terme.

Pour poursuivre leur contribution à la cohésion sociale, à la qualité de vie sur les territoires et au développement économique régional, les associations d'action sociale et de santé pourront utilement être soutenues par les politiques publiques régionales et notamment en leur permettant d'accéder aux dispositifs d'aides pour les entreprises, qu'elles soient sous formes de subventions ou de prêts, d'abattements de charges, issues des programmes européens, du CPER, ou des dispositifs régionaux et locaux (SRDEII, SRADDET, Plan Climat Energie, CRST, appels à projets...).

L'emploi dans le secteur sanitaire et social privé à but non lucratif en Région Centre

Le secteur sanitaire et social privé à but non lucratif emploie près de **40 000 salariés** en région Centre¹.

Ses effectifs salariés ont crû de 9% entre fin 2006 et fin 2012. En trente ans, ses effectifs ont ainsi quadruplé en région Centre.

Le secteur de l'hébergement social et médico-social pour personnes handicapées ou âgées, pour jeunes ou adultes en difficulté emploie près de 14 000 personnes en région Centre fin 2012.

Le secteur de l'action sociale sans hébergement, qui regroupe notamment les services d'aide à domicile et d'accompagnement à la vie sociale pour personnes âgées ou handicapées et pour familles en difficulté, les établissements et services d'aide par le travail ou de réinsertion professionnelle pour personnes handicapées ou encore d'accueil de jeunes enfants, emploie plus de 23 000 personnes.

Le secteur de la santé humaine, qui regroupe notamment les établissements hospitaliers, l'hospitalisation à domicile ou encore les services de soins infirmiers ou de prévention et d'éducation à la santé, emploie près de 3 300 salariés.

Outre l'importance des emplois qu'il regroupe, le secteur sanitaire et social dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire se caractérise aussi par l'importance du nombre de bénévoles qui, aux côtés des salariés, développent des projets innovants et assurent une présence de proximité sur l'ensemble du territoire régional.

Source : Atlas de l'Economie Sociale et Solidaire en région Centre-Val de Loire – Édition 2016

¹ Source : *Panorama de l'économie sociale et solidaire en région Centre – n°7 octobre 2013 – CRESS Centre*

Favoriser l'accès aux dispositifs d'aides aux entreprises aux associations de santé et de l'action sociale

Avec ses 40 000 emplois non délocalisables, les associations de solidarité sont des acteurs économiques et d'aménagement du territoire régional. Au-delà de leurs missions sociales, leur statut d'acteurs privés à but non lucratif soumet ces entreprises employeuses notamment au droit du travail et aux obligations conventionnelles applicables. Les responsabilités associatives nécessitent au même titre que les autres entreprises de se projeter et de sécuriser leur modèle économique au travers des projets qu'elles portent.

Propositions :

1. **Des dispositifs accessibles et lisibles:** Les acteurs de services à la population souhaitent que le statut associatif ne soit pas un obstacle pour accéder aux dispositifs mobilisables en vue de conduire des projets aux dimensions sociales, économiques ou territoriales.

Lorsque ces acteurs sont éligibles dans le cadre de leurs projets à des dispositifs d'appui, une vigilance particulière est à avoir dans la sécurisation et la pérennité de l'appui. D'une part, la clarté des règles d'accès, et des modalités d'appui sont un gage de bonne réalisation de la démarche entreprise. D'autre part, l'accès à certains dispositifs tels que les fonds européens, génèrent aujourd'hui des craintes légitimes en matière de recouvrement des financements visés et des besoins de trésorerie parfois dissuasifs. En vue d'activer tous les leviers possibles permettant l'innovation et le développement de projets à impacts économique et social, l'Uriopss Centre propose que la Région Centre-Val de Loire renforce son action en vue de :

- Concourir à un soutien méthodologique sécurisant dans la durée les porteurs de projets et les financeurs ;
- Construire et développer des partenariats avec des investisseurs publics et solidaires tels que BPI France et Centre Actif en vue de couvrir les besoins de trésorerie générés par certains projets.

Soutenir la formation et l'emploi des professionnels de santé et de l'action sociale

La première menace, connue mais très préoccupante, est l'insuffisance de professionnels qualifiés médicaux et paramédicaux d'une part et sociaux d'autre part, du fait pour ces derniers d'un développement continu du secteur renforcé à court terme par un nombre important de départs à la retraite.

L'absence de médecins et de professionnels paramédicaux peut remettre en cause l'organisation territoriale non seulement des soins mais également des accompagnements médico-sociaux et sociaux. Sans médecin, c'est aussi bien l'activité des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) que des Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ou des Centres Médicaux Psycho-Pédagogiques (CMPP), comme de la quasi-totalité des structures médico-sociales qui est remise en cause. Les efforts pour favoriser le soutien à domicile seront mis en échec faute d'une présence médicale de proximité.

Propositions :

2. **Une société de la connaissance :** Compte tenu des besoins de recrutement actuels et à venir dans notre région, il faut soutenir le système de formation supérieure pour former des professionnels médicaux, paramédicaux, des travailleurs sociaux et des cadres dirigeants de structures sociales et de santé.
3. **Une société porteuse d'emplois :** Le dispositif Cap Asso est un levier important de création et de maintien de l'emploi dans les associations sociales et de santé. Le SRDEII pourrait consacrer ce dispositif qui a montré toute sa pertinence pour le développement de projets locaux et la création ainsi que le maintien d'emplois directs et indirects.

Favoriser la coopération territoriale et l'innovation sociale

La coopération est un modèle de développement sur lequel s'appuient les acteurs de santé et de l'action sociale, que cela soit par le biais de collaborations ponctuelles, de mutualisations de moyens matériels et humains ou de création de structures communes, polarisant des fonctions et actions structurantes. Ainsi, ces acteurs transforment leurs modèles économiques pour conforter les services et les emplois, en milieu rural comme en milieu urbain.

Propositions :

4. **Des territoires attractifs organisés en réseaux:** Les démarches de coopérations engagées par les acteurs de santé et de l'action sociale supposent de l'ingénierie, nécessitent parfois un appui au développement économique généré et méritent d'être valorisées. L'Appel à projets « Innovations » dans ses dimensions d'innovations « sociales » ou « organisationnelles », permet de répondre à ces besoins. Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale et l'Appel à initiative ID en campagne répondent pour leur part à l'enjeu du développement territorial, généré par la mise en réseau des acteurs locaux.
5. **Une société porteuse d'emplois :** En raison de la pyramide des âges des salariés du secteur social, médico-social et de la santé, de l'évolution continue et rapide de ce secteur et de l'évolution des métiers qui y est associée, des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences notamment territorialisée ou partagée doivent se poursuivre pour favoriser les mutualisations de moyens humains. Le Contrat de Plan Etat Région prévoit d'ailleurs dans son volet emploi formation, la mise en œuvre d'actions de GPECT dans le but d'anticiper les mutations économiques.

Adapter le parc des établissements sociaux, médico-sociaux et de santé aux enjeux énergétiques et d'accessibilité

Historiquement, les associations sociales, médico-sociales et de la santé sont souvent propriétaires d'un patrimoine immobilier dont elles assument aujourd'hui toute la responsabilité. La responsabilité est juridique en matière de conditions d'accueil, d'hébergement et d'accessibilité des usagers de l'établissement. La responsabilité est aussi financière concernant l'entretien, la maintenance et la réhabilitation de bâtiments. L'immobilier représente le second poste du budget des établissements sociaux, médico-sociaux et de la santé après les dépenses de personnel. Les investissements et l'entretien courant sont des externalisations directes auprès des entreprises du bâtiment et concourent au développement économique et au maintien des emplois en région Centre-Val de Loire. A titre d'exemple, pour les EHPAD privés non lucratifs propriétaires, le coût de l'immobilier par place et par jour est de 8€ (entretien et maintenance de l'immobilier, montant des intérêts d'emprunts et montant des dotations aux amortissements liés à l'immobilier)².

Le patrimoine des établissements apparaît vieillissant, comme par exemple dans le champ des personnes âgées : 21% des EHPAD privés à but non lucratif sont antérieurs à 1965 et 41% ont plus de 30 ans en France³. Et plus de 50 % des établissements n'ont pas réalisé d'opération de restructuration lourde depuis plus de 15 ans.

En matière énergétique, les coûts de fonctionnement liés à la consommation d'énergie et l'empreinte carbone associée pourraient être réduits. En ce sens l'Uriopss Centre a engagé une démarche avec l'ADEME Centre-Val de Loire et l'Association Envirobat Centre pour faciliter la réalisation d'audits énergétiques (obligatoires pour les associations classées grandes entreprises au sens européen et facultatifs pour les PME)

Propositions :

6. **La transition vers une économie à faible teneur en carbone – Plan Climat Energie Régional:** Réaliser, en partenariat avec les Conseils départementaux, l'ARS et l'ADEME Centre-Val de Loire, un diagnostic du patrimoine immobilier des associations d'action sociale et de santé, notamment :
 - a. Pour développer la « massification » des opérations d'efficacité énergétique des bâtiments
 - b. Pour soutenir le recours aux énergies renouvelables régionales prioritaires

² Source : Etude KPMG – Observatoire des EHPAD – Avril 2014

³ Source : Etude KPMG – Observatoire des EHPAD – Janvier 2013

- c. Pour développer les bonnes pratiques et réduire l'émission des gaz à effet de serres dans les établissements
 - d. Pour Assurer l'accessibilité du parc immobilier des ESMS aux personnes en situation de handicap
7. Favoriser l'hybridation des financements permettant de soutenir les investissements immobiliers aux côtés de l'ARS Centre-Val de Loire et des Conseils Départementaux en mobilisant le Contrat de Plan Etat-Région, les Fonds européens, le Plan Climat Energie Territorial, les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale et compléter le tour de table avec la Caisse des Dépôts et Consignations et avec la Banque Publique d'Investissement.

Adapter les transports aux exigences des parcours individualisés des personnes fragiles

En matière de transports collectifs, une étude approfondie pourrait utilement être engagée quant au transport des usagers des institutions sociales, médico-sociales et de santé. L'objectif est d'optimiser l'usage de transports accessibles de droit commun ou spécialisés en termes de temps de déplacement et de confort pour les usagers, de consommation d'énergie et d'économie de coût.

Proposition :

8. **Favoriser la mobilité et l'accessibilité** : Réaliser, en partenariat avec les Conseils généraux et l'ARS, un diagnostic territorialisé sur les modes de transports utilisés par les usagers du secteur social et médico-social, afin de les rationaliser au regard des besoins des usagers, de l'empreinte carbone associée et du coût qu'ils représentent.

Soutenir la place des acteurs de l'insertion (IAE, ESAT, EA) dans les marchés publics comme dans le développement de l'économie circulaire

Le plan « recyclage et matériaux verts » de la nouvelle France industrielle indique que « dans les territoires, des projets d'écologie industrielle pourront être engagés sur des circuits localisés de produits et de matières. » Parmi les entreprises engagées dans la gestion des déchets, on compte à la fois des acteurs marchands et des acteurs à but non lucratif. Ces projets seront créateurs d'emplois majoritairement peu qualifiés, qui pourraient relever du champ de l'insertion professionnelle, dans une démarche d'inclusion, de développement durable combinant écologie, économie et social.

Proposition :

9. **Innovation, filières d'avenir et usine du futur** : Les acteurs de l'ESS et particulièrement ceux du champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des Entreprises adaptées (EA) peuvent apporter des réponses innovantes, pérennes et locales en matière de démarches territoriales d'économie circulaire et dans bon nombre d'autres marchés publics.

Mobiliser les compétences des acteurs régionaux pour anticiper l'évolution de l'exercice de la médecine et des accompagnements sociaux et médico-sociaux

S'adapter à l'évolution de l'exercice de la médecine et des accompagnements sociaux et médico-sociaux pour mieux accompagner les personnes vulnérables dans leur parcours de vie et de santé et favoriser l'inclusion, c'est notamment, comme le font le Conseil régional et l'ARS du Centre, soutenir les MSP (maisons de santé pluridisciplinaires) ou inscrire ce secteur dans le cadre du développement des technologies numériques.

Le secteur social et de la santé va profondément évoluer les prochaines années. Une démarche prospective mobilisant les compétences des acteurs régionaux permettrait d'anticiper l'évolution de l'organisation des prises en charge et des accompagnements et de l'exercice des différents métiers au service du parcours de vie et de soins de la population.

Propositions :

10. **Volet territorial** : Les associations de solidarité s'organisent et développent localement leurs partenariats pour concourir au mieux au développement de leur territoire et à son attractivité.
Par exemple, les acteurs de santé associatifs souhaitent développer leurs partenariats avec les MSP, conformément au cahier des charges des maisons de santé pluridisciplinaires par la Région et l'Agence Régionale de Santé et contribuer ainsi à un ancrage durable des professionnels de santé. Une expérience multi partenariale innovante est d'ailleurs accompagnée par l'Uriopss Centre et la CRESS Centre-Val de Loire, notamment dans la valorisation du caractère économique que peut revêtir cette démarche de coopération territoriale en santé dans le cadre de l'appel à projets national Pôles Territoriaux de Coopération Economique.
11. **Une société numérique**: inscrire les structures de santé mais également médico-sociales et sociales dans le cadre du développement des technologies du numérique afin de favoriser l'évolution de l'exercice de la médecine et des accompagnements sociaux notamment par le développement de la télémédecine, du transfert d'imagerie sur des messageries sécurisées...
12. **Recherche – Innovation** : soutenir la mobilisation des acteurs universitaires, professionnels des secteurs de la santé et de l'action sociale, entreprises de l'économie sociale et solidaire pour anticiper les principales évolutions des prises en charge et des accompagnements sur les territoires de la région, notamment au regard des nouvelles technologies dans le cadre de « recherche – actions – développement »... Il s'agirait d'analyser l'impact de l'évolution des besoins sociaux, des pratiques professionnelles (fin des visites à domicile des médecins ; MSP...), de l'évolution des technologies et dispositifs médicaux et sociaux (télémédecine, technologie médicale, domotique...), des formes d'accompagnement social (développement de l'accueil séquentiel, de l'accueil temporaire, de l'accueil de jour, de l'habitat intermédiaire...) sur l'organisation des prises en charge et des accompagnements et de l'exercice des différents métiers au service du parcours de vie et de soins de la population.



Qui sommes-nous ?

L'URIOPSS Centre est une Union d'associations et d'organismes privés à but non lucratif (fondations, mutuelles, congrégations...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre les exclusions. Elle rassemble plus de 215 associations et fédérations d'associations, soit plus de 600 établissements et services, répartis sur les 6 départements de la région Centre, agissant dans 7 domaines : les personnes handicapées ; les personnes âgées ; l'aide et le soin à domicile ; la lutte contre les exclusions ; la petite enfance, les jeunes et les familles en difficulté ; la santé. L'URIOPSS Centre anime également le Collectif ALERTE de la région Centre, qui est un lieu de réflexion et d'échanges interassociatifs sur la pauvreté et l'exclusion, et sur les meilleurs moyens de les combattre. L'URIOPSS est un des 7 réseaux actifs du Mouvement Associatif Centre qui est elle-même membre de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire.

L'URIOPSS Centre réalise trois missions principales :

- une mission d'**animation** : en facilitant les liaisons et échanges entre les organismes, en constituant un terrain de rencontres et de réflexion ;
- une mission d'**information et de formation, de soutien technique et d'accompagnement** : en mettant à disposition les services techniques et la documentation nécessaires, en proposant formations et accompagnements des salariés et bénévoles ;
- une mission de **représentation** des associations auprès des élus et des administrations, pour faire connaître l'esprit, les objectifs et activités des associations non lucratives du secteur sanitaire et social.